

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n°2024-12-10

Séance du 13 décembre 2024

Avis du CSRPN de Normandie

Déclinaison régionale du Plan national d'actions Phragmite aquatique

Présentation du dossier

Le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) est un oiseau migrateur transsaharien se reproduisant dans les marais des zones tempérées européennes et hivernant dans les zones humides ouest africaines.

Au cours du XX^{ème} siècle, la population de cette espèce a très fortement décliné (de près de 95 %), en lien avec les modifications de son habitat dues aux activités humaines. Aujourd'hui, le Phragmite aquatique se reproduit uniquement en Europe de l'est (principalement en Biélorussie, Ukraine et Pologne). La France quant à elle accueille la quasi-totalité de la population mondiale en migration post-nuptiale, cela lui confère une forte responsabilité dans la conservation de l'espèce. C'est pourquoi un premier Plan national d'actions (PNA) en faveur de cette espèce fut mis en œuvre en 2010, plan ayant largement contribué à améliorer la connaissance des sites utilisés en migration. Un second PNA (2022-2031) vise à mieux cerner la fonctionnalité de ces sites ainsi que leur richesse trophique.

La Normandie figure en bonne place sur le tracé migratoire post-nuptial du Phragmite aquatique : les zones humides de l'estuaire de Seine et de la baie du Mont-Saint-Michel sont identifiées comme deux des sept sites majeurs français, les marais du Cotentin et du Bessin jouent également un rôle important.

La précédente déclinaison régionale du PNA, animée par la Maison de l'Estuaire, a permis de faire progresser la connaissance des sites utilisés par l'espèce et, ainsi, de définir plus précisément les préconisations de gestion pour ces sites.

Cette seconde déclinaison régionale (2022-2031), dont la rédaction et l'animation ont été confiées au Groupe ornithologique Normand (GONm), est axée prioritairement sur l'amélioration des habitats fréquentés par le Phragmite aquatique ainsi que sur la progression des statuts de protection des sites utilisés par l'espèce. Elle s'appuie sur 5 actions du PNA, déclinées en 21 sous-actions.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un avis très favorable à cette déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur du Phragmite aquatique, qui s'inscrit dans la parfaite continuité de la déclinaison régionale précédente et permet de poursuivre les actions de sauvegarde de cette espèce fortement menacée.

Le CSRPN souligne notamment l'intérêt d'axer une partie des actions sur la fonctionnalité des habitats de l'espèce ainsi que sur l'extension des sites favorables à l'espèce par la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Lecomte', with a horizontal line underneath.

Thierry Lecomte